

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	25 novembre 2016 à 20 heures
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	18 novembre 2016

Référence	CM-CR-2016-007
État du document	Validé

Présents	Laurent DUMONT Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET Ludovic NADEAU	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Jackie FERRE Corinne LUCAS donne pouvoir à Laurent DUMONT Clémentine BOURBON-DENIS donne pouvoir à Nicolas VANNEAU	
Absents	Patrick BARDE Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
Secrétaire de séance	Ludovic NADEAU	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	21H15	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 9 juin 2016.....	02
03 - Délégation de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget 2016 : décision modificative n°2.....	02
05 – Indemnité de l'agent comptable pour 2016.....	03
06 – Aménagement centre bourg :	
- Délibération de demande de subvention au conseil régional.....	03
- Avenant de modification de périmètre.....	04
07 – Suppression et création de poste.....	04
08 – Cimetière :	
- Reprise de concession en état d'abandon.....	05
- Reprise de concession.....	05
09 – Tarifs communaux 2017.....	06
10 – Assurance du personnel communal couvrant l'ensemble des risques statutaires.....	13
11 – Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).....	13
12 – Informations des différents départements communaux.....	13
13 – Clôture de séance.....	13



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession : Sylvie BEZANNIER donne pouvoir à Jackie FERRE, Corinne LUCAS donne pouvoir à Laurent DUMONT, Clémentine BOURBON-DENIS donne pouvoir à Nicolas VANNEAU.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 novembre 2016, le conseil municipal a été à nouveau convoqué, dans les mêmes formes, le vendredi 25 novembre 2016 à 20 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2016-062

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance. Ludovic NADEAU accepte le poste.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 31 août 2016

Délibération 2016-063

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 31 août 2016.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune n'étant faite.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégation de Monsieur le Maire

Délibération 2016-064

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures :

Décision 2016-12 : déclaration d'intention d'aliéner depuis le 29 avril 2016, la commune renonce à son droit de préemption.

DATE	N° ENREGISTREMENT	CADASTRE	M2	PRIX/ M2	VENDEUR	NATURE
20/5/2016	DIA 028 309 16 00006	AD59	626m2	145,36€	Me Tourtaud	bâti
15/7/2016	DIA 028 309 16 00007	AB118	700m2	232,85€	Me Cosson	

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

04. Budget 2016 : décision modificative n°2

Délibération 2016-065

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 2.

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU.

SECTION de FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
D 023	Virement à la section d'investissement	1 900,00 €
D 6811	Dotations aux amort des immobilisations incorporelles et corporelles CHAP 042	1 949,00 €
D 678	Autres charges exceptionnelles	- 3 849,00 €
TOTAL en dépenses		0
SECTION d'INVESTISSEMENT		
R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 900,00 €
R 024	Produits de cessions	30 000,00 €
R28041582	Autres groupements – Bâtiments et installations CHAP 040	1 949,00 €
TOTAL en recettes		33 849,00 €
D 21318	Autres bâtiments publics (chaudière, vestiaires)	17 625,00 €
D 2135	Installat° générales, agencements, aménagts des constructions (stade)	1 900,00 €
D 2151	Réseaux de voirie (trottoirs)	1 080,00 €
D 21534	Réseaux d'électrification (branchements)	1 300,00 €
D 2182	Matériel de transport	8 177,00 €
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique (ordinateur)	1 212,00 €
D 2188	Autres immobilisations corporelles (lave-vaisselle)	2 555,00 €
TOTAL en dépenses		33 849,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
 - **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget 2016

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

05. Indemnités de l'agent comptable pour 2016

Délibération 2016-066

Conformément aux dispositions du décret de 1983,
 Vu le courrier en date du 20 juillet 2016 concernant l'indemnité de conseil 2016 à l'agent comptable,

Monsieur le Maire donne le détail de l'indemnité :

Montant annuel : 515.97€ (taux 100%)

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité a été votée à 60% pour 2015.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur un pourcentage de cette indemnité.

Après débat, le conseil municipal

- **DECIDE** de voter l'indemnité de l'agent comptable à 50% pour l'année 2016 soit 257.98€ brut

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

06. Aménagement centre bourg

Délibération de demande de subvention au Conseil Régional

Délibération 2016-067

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à demander une subvention au Conseil Régional dans le cadre d'un aménagement de quartiers d'habitat durable accueillant du logement locatif social au titre du contrat régional de solidarité territoriale pays chartrain.

Après débat, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional pour une demande de subvention dans le cadre d'un aménagement de quartiers d'habitat durable accueillant du logement locatif social au titre du contrat régional de solidarité territoriale pays chartrain

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération : avenant de modification du périmètre

Délibération 2016-068

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de prendre en compte les opportunités d'acquisitions foncières, il est nécessaire d'ajuster le périmètre de l'opération d'aménagement.

Le programme d'aménagement est ainsi étendu à 24 lots individuels et 17 logements sociaux pour une surface totale de 1,9ha.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant à la concession d'aménagement conclue entre la commune et la SAEDEL. Cet avenant tient compte du nouveau périmètre et du nouveau bilan financier.

Après avoir entendu, Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la concession d'aménagement, ainsi que le nouveau bilan financier de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

07. Suppression et création de poste

Délibération 2016-069

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

- ☞ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
- ☞ que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté :
- ❖ sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- ❖ pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :
- ✓ d'agents à temps complet,
- ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),
- ✓ ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC
- ❖ pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la modification de durée de service d'un agent, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22/09/16 sous le N° 1.310.16,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** la suppression d'un poste de Adjoint Technique de 2^e classe pour 8 heures. Cette suppression a été soumise à l'avis du CTP et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N°1.310.16 en date du 22.09.2016.
- **ACCÉPTE** la création d'un poste permanent de Adjoint Technique de 2^e classe en CDD à temps non complet à raison de 14 heures par semaine et rémunéré 10.97 heures, temps annualisé pour exercer

les fonctions de missions de portage de repas, de surveillance, de transfert d'enfants et de cantine à compter du 1^{er} décembre 2016

- **FIXE** la rémunération de l'agent sur la base du 1^{er} échelon correspondant au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, échelle 3, indice brut 340, majoré 321,
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 64, article 6413

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

08. Cimetière

Reprise de concessions en état d'abandon

Délibération 2016-070

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il se prononce sur la reprise par la commune des concessions, dans le cimetière communal de Prunay le Gillon, concessions qui ont plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises, le 5 octobre 2013 et à 3 ans d'intervalle le 8 octobre 2016, dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du CGCT, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon, à savoir :

Monsieur POUILLAIN – Concession 364 – Section B N°3 (absence de titre de concession)
 Madame RENOUARD – Concession 569 – Bande B N° 11, le 17 avril 1950
 Famille DELACHAUME-PORTHEAU – Concession 955 – Section B N°2 (absence de titre de concession)
 Monsieur Achille RACINET – Concession 549 – Section B N°10, le 29 décembre 1945
 Monsieur Louis Eugène BILLETTE – Concession 917 – Bande C N°23, le 4 mai 1862
 Famille DUVERGER – Concession 948 – Section C N°44 (absence de titre de concession)
 Famille BOISSELET – Concession 947 – Section C N°46 (absence de titre de concession)
 Monsieur André BRUERE, N° concession 556, Section C N°47, le 15 mars 1947
 Madame BAUDOUIN – Concession 566 – Section D N°49, le 11 mai 1949
 Monsieur André CHARTIER, N° concession 384, Section G N° 27, le 8 juin 1933
 Monsieur Octave Emile BOUGARDIER – Concession 367 – Section F N°2, le 22 décembre 1931

Vu le CGCT, articles L2223-17 et R2223-12 à R2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de 30 ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté.

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire desdites concessions, en nom et au nom de ses successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont en outre nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après débat, le conseil :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté prononçant la reprise des concessions en état d'abandon

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Reprise de concessions

Délibération 2016-071

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il se prononce sur la reprise par la commune de 2 concessions dans le cimetière communal de Prunay le Gillon, à savoir :

1) Concession 727, section C N°41, en date du 28 octobre 1977, pour une durée de 30 ans : courrier de la famille renonçant au renouvellement

2) Concession 956, section A N°56, de 1945, pour une perpétuelle : courrier de la famille ne souhaitant plus entretenir la tombe

Après débat, le conseil :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté prononçant la reprise des concessions

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

09. Tarifs communaux 2017

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé à tous les élus en date du 12 octobre et qu'une commission « finances » a eu lieu le 17 novembre 2016.

Tarifs 2017 : cantine - Délibération 2016-072 – Applicable au 1^{er} janvier

TRANCHE D'IMPOSITION	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	2,59 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	2,97 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	3,28 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	3,61 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	3,82 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	4,10 €	Adopté à l'unanimité
Hors commune	4,18 €	Adopté à l'unanimité
Enseignant, externe	5,67 €	Adopté à l'unanimité
Personnel communal	3,61 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRIX PAR ENFANT Délibération 2016-073 – Applicable au 1^{er} septembre

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	71,40 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	86,70 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	102,00 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	117,30 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	132,60 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	147,90 €	Adopté à l'unanimité
Hors commune	204,00 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRIX PAR ENFANT SUPPLEMENTAIRE Délibération 2016-074 – Applicable au 1^{er} septembre

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	61,20 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	76,50 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	91,80 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	107,10 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	122,40 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	137,70 €	Adopté à l'unanimité
Hors commune	204,00 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRIX SI ABSENCE D'UN INTERVENANT
Délibération 2016-075 – Applicable au 1^{er} septembre

Prix d'un jeudi si absence d'un intervenant - 1er enfant	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	1,05 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	1,28 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	1,50 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	1,73 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	1,95 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	2,18 €	Adopté à l'unanimité
Hors commune	3,00 €	Adopté à l'unanimité

Prix d'un jeudi si absence d'un intervenant - 1er enfant	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	0,90 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	1,13 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	1,35 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	1,58 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	1,80 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	2,03 €	Adopté à l'unanimité
Hors commune	3,00 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : ACTIVITES PERISCOLAIRES – PRIX SI ABSENCE DE 2 INTERVENANTS
Délibération 2016-076 – Applicable au 1^{er} septembre

Prix d'un jeudi si absence de 2 intervenants - 1er enfant	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	gratuit	Adopté à l'unanimité
Hors commune	gratuit	Adopté à l'unanimité

Prix d'un jeudi si absence de 2 intervenants – par enfant supplémentaire	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	gratuit	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	gratuit	Adopté à l'unanimité
Hors commune	gratuit	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : PERISCOLAIRES GARDERIE – PETITE MOYENNE SECTION
Délibération 2016-077 – Applicable au 1^{er} septembre

TRANCHE D'IMPOSITION	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	1,89 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	1,92 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	1,95 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	1,98 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	2,01 €	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	2,04 €	Adopté à l'unanimité
Hors commune	2,24 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : GARDERIE SOIR ET MATIN
Délibération 2016-077 – Applicable au 1^{er} septembre

TRANCHE D'IMPOSITION	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tranche 1 – 0 à 12 000€	1,85€	Adopté à l'unanimité
Tranche 2 – 12 001 à 18 000€	1,88€	Adopté à l'unanimité
Tranche 3 – 18 001 à 24 000€	1,91€	Adopté à l'unanimité
Tranche 4 – 24 001 à 30 000€	1,94€	Adopté à l'unanimité
Tranche 5 – 30 001 à 36 000€	1,97€	Adopté à l'unanimité
Tranche 6 – 36001 et +	2,00€	Adopté à l'unanimité
Hors commune	2,20€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : ETUDE
Délibération 2016-078

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Tarif par vacation (maximum 12 enfants)	gratuit	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : SERVICES
Délibération 2016-079

	TARFIS 2017	DECISION DU CONSEIL
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0,20 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0,30 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0,30 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	0,40 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO	0,40 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A4 RECTO/VERSO	0,60 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO	0,80 €	Adopté à l'unanimité
PHOTOCOPIES A3 RECTO/VERSO	1,00 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : LOYERS
Délibération 2016-080

	TARFIS 2017	DECISION DU CONSEIL
LOCAL COMMERCIAL (ancien Arsenal)	180.00€	Adopté à l'unanimité
LOCAL A COTE DU CIMETIERE (rue de l'Egalité)	85,00€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : DROIT DE PLACE
Délibération 2016-081

	TARFIS 2017	DECISION DU CONSEIL
DROITS DE PLACE – 24 h	26,25€	Adopté à l'unanimité
5 FORFAITS	21,00€	Adopté à l'unanimité
15 FORFAITS	15,75€	Adopté à l'unanimité
16 FORFAITS et + PAR AN	10,50€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : LEGS CELLOT
Délibération 2016-082

	TARFIS 2017	DECISION DU CONSEIL
LEGS CELLOT	110,00€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : CIMETIERE
Délibération 2016-083

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
CONCESSIONS PERPETUELLES		
SUPERPOSITION	250,00 €	Adopté à l'unanimité
DEPOT d'une URNE (FORFAIT)	120,00 €	Adopté à l'unanimité
50 ANS		
SUPERPOSITION	140,00 €	Adopté à l'unanimité
DEPOT d'une URNE (FORFAIT)	120,00 €	Adopté à l'unanimité
30 ANS		
CONCESSION	400,00 €	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITION	100,00 €	Adopté à l'unanimité
CONCESSION/RENOUVELLEMENT/ CONVERSION	400,00 €	Adopté à l'unanimité
DEPOT d'une URNE (FORFAIT)	120,00 €	Adopté à l'unanimité
15 ANS		
CONCESSION	200,00 €	Adopté à l'unanimité
SUPERPOSITION	80,00 €	Adopté à l'unanimité
CONCESSION/RENOUVELLEMENT/CONVERSION	200,00 €	Adopté à l'unanimité
DEPOT d'une URNE (FORFAIT)	120,00 €	Adopté à l'unanimité
CAVEAUX		
VACATION FUNERAIRE		
FORFAIT	20,00€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : CIMETIERE
Délibération 2016-083 (suite)

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
COLOMBARIUM		
30 ANS	500,00 €	Adopté à l'unanimité
15 ANS	300,00 €	Adopté à l'unanimité
URNE SUPPLEMENTAIRE	60,00 €	Adopté à l'unanimité
CONCESSION/RENOUVELLEMENT/CONVERSION 30 ANS	500,00 €	Adopté à l'unanimité
CONCESSION/RENOUVELLEMENT/CONVERSION 15 ANS	300,00 €	Adopté à l'unanimité
CAVURNES		
30 ANS	850,00 €	Adopté à l'unanimité
15 ANS	500,00 €	Adopté à l'unanimité
URNE SUPPLEMENTAIRE	60,00 €	Adopté à l'unanimité
CONCESSION/RENOUVELLEMENT/CONVERSION 30 ANS	850,00 €	Adopté à l'unanimité
CONCESSION/RENOUVELLEMENT/CONVERSION 15 ANS	500,00 €	Adopté à l'unanimité
PLAQUE CAVURNE		
LA PLAQUE	100,00 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : SALLE POLYVALENTE
Délibération 2016-084

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
FORFAITS WEEK END (vendredi 17 h au dimanche 20h)		
TARIF	510,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	102,00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1000,00€	Adopté à l'unanimité
JOURNEE (2 mois avant la date de réservation) et /ou JOURNEE SUPPLEMENTAIRE		
TARIF	200,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	40,00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1000,00€	Adopté à l'unanimité
VIN d'HONNEUR (15 jours avant la date de réservation) DUREE DE LA MISE à DISPOSITION : 3 heures		
TARIF	50,00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	10,00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION (2 chèques de 500€)	1000,00€	Adopté à l'unanimité
FORFAIT MENAGE EXCLUSIVEMENT SALLE POLYVALENTE		
FORFAIT (hors cuisine et sanitaire)	300,00€	Adopté à l'unanimité
CONSOMMATION ELECTRIQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTE LOCATION		
CONSOMMATION ELECTRIQUE	TARIF RELEVÉ DE COMPTEUR	Adopté à l'unanimité
DEPLACEMENT AGENT		
FORFAIT	36,00€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : CHARIOT DE 15 TABLES RONDES
(Diamètre : 14 tables de 150 cm et 1 table d'honneur de 180 cm)
Délibération 2016-085

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
TARIF du chariot	75.00€	Adopté à l'unanimité
ACOMPTE (20 % du tarif)	15.00€	Adopté à l'unanimité
CAUTION	100.00€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : BARNUMS (6x3m)
Délibération 2016-086

Monsieur le Maire précise que les barnums sont loués aux particuliers sous réserve de faisabilité technique et de conditions climatiques, exclusivement sur le territoire communal, acheminés et posés par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.
Une attestation d'assurance sera demandée pour toute réservation.

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
1 barnum	50.00€	Adopté à l'unanimité
2 barnums	100.00€	Adopté à l'unanimité
3 barnums	150.00€	Adopté à l'unanimité
4 barnums	200.00€	Adopté à l'unanimité
Caution	500€ par barnum	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : TABLES CHAMPETRES (4m x70) + BANCS

[Délibération 2016-087](#)

Monsieur le Maire précise que les tables champêtres sont louées exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
1 table + 2 bancs	8,00 €	Adopté à l'unanimité
2 tables + 4 bancs	14,00 €	Adopté à l'unanimité
3 tables + 6 bancs	20,00 €	Adopté à l'unanimité
4 tables + 8 bancs	23,00 €	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : LOT DE TABLES PLIANTES (76x1,82) ET CHAISES

[Délibération 2016-088](#)

Monsieur le Maire précise que les tables champêtres sont louées exclusivement sur le territoire communal, acheminées et posées par les agents techniques pour 72 heures du vendredi 15h au lundi 15h.

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
Table pliante – lot de 3	10,00€	Adopté à l'unanimité
Chaises – lot de 18	4,00€	Adopté à l'unanimité
Caution	150,00€	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : TAXE PUBLIQUE POUR LES IRRIGANTS

[Délibération 2016-089](#)

	TARIFS 2017	DECISION DU CONSEIL
PARTIE FIXE	2€ le ml	Adopté à l'unanimité
PARTIE VARIABLE	0,05€ par m3	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : JARDINS FAMILIAUX

[Délibération 2016-090](#)

	2017	DECISION DU CONSEIL
Jardins familiaux	0,20€ le m2	Adopté à l'unanimité

Tarifs 2017 : pour information

Taxe publique pour les irrigants

Part fixe	2€ le ml
Part variable	0.05€ par m3
Redevance occupation domaine public	
Part fixe – production eau potable pour la consommation humaine	2€ le ml
Part variable (par m3 exploité)	0.05€ par m3
Taxe communale sur la cession de terrain à bâtir	
	6.66%
Taxe d'aménagement	
	5%
CCAS	
Portage de repas	5.94€

10. Assurance du personnel communal couvrant l'ensemble des garanties statutaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ce point est enlevé de l'ordre du jour et sera représenté au conseil municipal de décembre prochain.

11. Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ)

Délibération-2016-091

Monsieur le Maire a reçu en date du 30 août dernier, un courrier du conseil départemental concernant le fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir s'il envisage de participer à ce fonds pour 2016.

Après débat, le conseil municipal :

- **REJETTE** la participation à ce fonds

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil

12. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Conseil départemental :

2 572€ : solde FDAIC2015 pour l'étude d'élaboration d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

14 539€ : fonds départemental de péréquation au titre de l'année 2016

1 589€ : 1^{er} acompte de la subvention pour la réfection de voirie Chemin des Graviers

Préfecture

43 708.22€ au titre du FCTVA 2016

FIPHFP : 2 333€ au titre du tutorat 2016 (Benjamin de janvier à août 2016)

AMF

Lettre de remerciement au soutien à la candidature de la France aux JO 2024

Chartres Métropole

Rapport d'activités 2015

Lettre de remerciements d'une remise en parfait état d'une tombe

- Dimanche 27 novembre aura lieu le thé dansant en partenariat avec l'APE
- Les décorations de Noël seront installées début décembre
- Le marché de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre 2016

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Nicolas VANNEAU informe :

- Le CMJ organisera un loto « enfants » le 5 février 2017

- la mairie, l'école et la future bibliothèque sont raccordées sur la fibre

Claude NIOCHAUT demande :

- avec l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, quelles sont solutions pour la commune et les particuliers ? Un article est prévu à ce sujet dans le prochain « le petit gillonien ».

- pourquoi il y a-t-il des marquages au sol ? Des relevés du réseau électrique sont en cours.

13. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.